

Une première tentative de dénombrement des personnes sans-abri dans la Région de Bruxelles-Capitale

Définition retenue: inscription dans les travaux européens

La définition du sans-abrisme proposée par la Feantsa (Fédération européenne d'associations nationales travaillant avec les Sans-abris) comprend quatre grandes catégories de personnes: personnes sans-abri, personnes sans logement, personnes en logement précaire et personnes en logement inadéquat.

Le Centre d'appui s'est inscrit dans cette typologie européenne de l'exclusion liée au logement, tout en limitant son approche aux deux premières catégories. Il s'est donc agi de dénombrer les personnes sans abri (vivant à la rue ou hébergées en abri d'urgence) et les personnes hébergées en maison d'accueil. Ce choix lié aux moyens d'investigation mobilisables à court terme par le Centre d'appui correspond pour une large part à la version allégée de la définition du sans-abrisme retenue dans l'étude de Commission européenne sur l'évaluation du sans-abrisme au niveau européen (2007).

Type d'enquête: dénombrement à un moment donné, articulation d'un approche rue et services d'hébergement

Si les informations relatives au nombre de personnes accueillies en Maison d'accueil ou dans le cadre de l'hébergement d'urgence sont relativement simples à rassembler grâce la collaboration de tous les services concernés, il n'en est pas de même pour l'approche rue qui a nécessité un long travail de préparation.

L'approche rue vise à comptabiliser les sans-abri qui dorment à la rue, (les « buitenslapers »), dans des abris de fortune (d'infortune), etc.

Moment de l'enquête: 19 novembre, de 23 à 24h.

1. PREPARATION DU RELEVÉ RUE :

- Étude de littérature sur les expériences à l'étranger.
- Présentation du projet de dénombrement et débat auprès des :
 - Usagers (Espaces de Parole)
 - Comité de Concertation sur la politique des sans-abri
 - Autres services concernés (police, SNCB, STIB, Croix Rouge,...)
- Etablissement d'une cartographie préalable sur base de l'expertise des travailleurs du secteur et des sans-abri - >Réculte d'informations (lieux où les personnes passent la nuit) :
 - Enquête préalable auprès des usagers
 - Enquête préalable auprès des services (tous les membres des fédérations AMA et BICO + les 2 CAW's + tous les membres des groupes de travail travail de rue et accueil de jour + Infirmiers de Rue + Maraude de St Josse +.....)
- Diviser la Région en zones géographiques à couvrir
- Mobiliser les services et personnes à participer
- Constituer des équipes mixtes + attribuer des zones
- Rédiger un engagement moral à faire signer par les participants

2. PARTENAIRES DU DENOMBREMENT RUE

- Experts de vécu
- Associations et services: Accueil Montfort ; Article 23 ; AMA ; Ariane ; BICO ; Bij Ons ; CAW Archipel ; CAW Mozaïek ; Croix Rouge ; Diogenes ; Dunes ; Front Commun des SDF ; Hobo ; Home Baudouin ; Infirmiers de Rue ; Interparking ; Jamais Sans Toit ; Jes ; La Fontaine ; La Maraude St. Josse ; Le Relais ; Maison de la Mère et l'Enfant ; Maison Rue Verte ; Médecins du Monde ; Nativitas ; Observatoire de la Santé et du Social ; Open Deur ; Petits Riens ; Pierre d'Angle ; Smes Europa ; SNCB ; Source ; SPC police métro + Herscham ; STIB ; Talita ; Transit ; ...
- Total = 145 personnes ont sillonné les rues de la Région ce soir-là

3. LIMITES DE L'EXERCICE

- il s'agit d'une photo instantanée = elle donnerait un résultat différent si elle était prise (à un autre moment dans l'année/mois/semaine/jour ; avec une météo différente ; ...
- Risques de sous-estimation : recherche de lieux invisibles ; ne sont pas à la rue tous les jours
- Ne sont pas repris : personnes vivant dans des taudis (caves, chambres au dessus de cafés,...) ; personnes logeant chez des amis ; hôpitaux ; ...
- Risques de sur ou sous estimation pour cause de non-identification (relativement limité vue la participation de personnes du terrain)

4. POINTS FORTS

- s'est déroulé de la manière la plus respectueuse possible (engagement moral signé par tous les participants)
- La préparation, le dénombrement et l'interprétation des chiffres ont été faits par le secteur sans-abri, dans toute sa diversité, et par des associations et services confrontés à la problématique du sans-abrisme. En associant autant que possible les personnes sans-abri (espaces de parole notamment)
- Grande mobilisation (145 personnes) =
 - Couverture de l'ensemble des endroits qui avaient été signalés préalablement
 - risque réduit de double comptage
 - Equipes mixtes (travailleurs de services différents, travailleurs et usagers, etc).
 - mobilisation générale du secteur et des personnes : travailleurs de rue, centres d'accueil de jour et de nuit, maisons d'accueil, habitat accompagné,...
- Première en Belgique

5. A AMELIORER POUR LA PROCHAINE FOIS

- vérification le lendemain dans les centres d'accueil de jour
- couloirs et tunnels du metro
- contacter préalablement différentes paroisses et mosquées
- contacter préalablement les gardiens de parcs

Résultats dénombrement 19 novembre 2008

RELEVÉ RUE :

Nombre de personnes recensées	femmes	hommes	non précisé	Enfants <18	Somme Colonnes
en rue	24	196	40	2	262
en squat	7	46	7	0	60
autres	0	0	7	0	7
Total	31	242	54	2	329
Occupation négociée (123+ULB)	11	40	160	5	216
Total rue + squats	42	282	214	7	545

ZONES (où les personnes ont été rencontrées) :

zone	femme	homme	Non précisé	Enfant <18	Somme
3 gares principales	18	125	0		143
Centre Bourse Brouckère grand place	3	36	1		40
Reste Pentagone	2	20	14	2	38
En dehors du Pentagone (+Zaventem)	0	16	25		41
	23	197	40	2	262

HEBERGEMENT GRATUIT (une nuit avec départ le lendemain matin ; reports possibles au Casu) :

Institutions hébergement gratuit	femmes	hommes	non précisé	Enfants <18	Somme Colonnes	Refus
Pierre d'Angle	1	47	0	0	48	22
CASU	40	60	25	?	125	36
Total	41	107	25	0	173	58

Steunpunt thuislozenzorg Brussel



Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri

HERBERGEMENT DE CRISE (quelques jours) :

Institutions hébergement de crise	femmes	hommes	non précisé	Enfants <18	Somme Colonnes
Ariane	14	2	0	13	29
Ilot 150	13	1	0	6	20
Total	27	3	0	19	49

MAISONS D'ACCUEIL AGREEES (hébergement et accompagnement psycho-social) :

Maisons d'accueil agréées	femmes	hommes	non précisé	Enfants <18	Somme Colonnes
	221	440	0	178	839

MAISONS NON AGREEES :

Maisons non agréées	femme	homme	non précisé	Enfant <18	Somme Colonnes
	18	107	40	0	165

SERVICES D'HABITAT ACCOMPAGNE ¹

Services habitat accompagné	adultes	Enfants mineurs
	685	310

¹ Les associations d'habitat accompagné assurent ce travail d'accompagnement dans des logements aux statuts: bail classique, logement de transit, et plus rarement M.A.. Le tableau présente le nombre de personnes suivies hors maisons d'accueil et hors logement de transit pour éviter doubles comptages

Conclusions du recensement du 19 novembre 2008

1. L'importance de scinder les chiffres.

Lors de la préparation du dénombrement, une des premières étapes a été de délimiter qui nous allons essayer de compter. Autrement dit : quelle définition du mot « sans-abri » allons-nous utiliser ?

Il est évident qu'en termes d'analyse des besoins, la situation d'une jeune femme fuyant un mari violent avec ses deux enfants en bas âge, n'est pas la même que celle d'une personne toxicomane errant à la rue depuis 4 ans ou d'un jeune sans-papier qui vient de débarquer à Bruxelles à la recherche d'un emploi. C'est la raison pour laquelle nous présentons les résultats du dénombrement dans des tableaux différents : il n'est pas opportun d'additionner les chiffres que nous avons collecté. Chaque chiffre renvoie à des réalités fort différentes, même si toutes ces personnes ont en commun le fait de se retrouver dans des situations de grande vulnérabilité, en particulier en matière de logement.

2. La mobilisation du secteur.

Outre le fait que nous avons pu bénéficier des conseils de personnes vivant ou ayant vécu à la rue et de ceux qui les accompagnent/ travaillent avec eux, le résultat réalisé n'a été possible que grâce à la très grande mobilisation du secteur de l'aide aux sans-abri ainsi que de ses partenaires. Tant dans sa préparation que dans son exécution et dans l'interprétation des résultats, nous avons pu faire appel à des dizaines d'associations et d'individus. Concrètement, mis à part le Casu qui n'a pas participé à ce travail et dont les chiffres nous ont été transmis deux mois plus tard l'ensemble des structures d'accueil et d'hébergement ont fourni spontanément leurs chiffres d'occupation pour la nuit du comptage. Nous les remercions ainsi que leurs fédérations qui nous ont aidés à collecter ces renseignements. Par ailleurs, la nuit même, entre 23 et 24 heures plus d'une centaine de personnes du secteur et de la Croix-Rouge se sont rendues en rue pour compter les personnes sans abri n'ayant pas trouvé de refuge dans les structures d'hébergement. A ceux-ci se sont ajoutés des agents de la STIB, de la SNCB ainsi que du SPC métro, qui ont couvert les gares et stations de métro.

Outre le fait que cette grande mobilisation nous a permis de couvrir tous les endroits recensés, et ainsi d'avoir une photographie proche de la réalité, l'engagement de tant de personnes dans un projet collectif a montré la bonne santé du secteur, qui est demandeur d'action et de changement.

3. Les occupations négociées et l'habitat solidaire.

Lors de l'analyse des chiffres, nous constatons qu'un nombre important de personnes à la rue a pu trouver refuge (temporaire) dans des bâtiments dont l'occupation a été négociée avec les propriétaires. Concrètement, il s'agit de deux groupes principaux. Le premier était constitué de 160 personnes sans papiers qui occupaient un bâtiment de l' ULB (2 jours plus tôt le groupe était 2 à 3 fois supérieur en nombre et avait été évacué par la police d'un autre lieu). Le deuxième était constitué de 56 personnes résidant dans un bâtiment appartenant à la région Wallonne, situé au centre ville.

Contrairement à l'hébergement d'urgence et aux squats, ce type de solution présente comme avantage pour les personnes qui en bénéficient, de ne pas devoir réévaluer leur situation tous les jours ou presque. Comme l'hébergement en maison d'accueil, cette solution permet aux gens de se poser, de prendre le temps de construire un projet, de vivre dans une structure collective où ils rencontrent d'autres personnes et peuvent construire des relations de solidarité qui parfois perdurent. Par ailleurs, les personnes retrouvent dans ce

projet d'habitat solidaire un sentiment souvent oublié : celui de redevenir acteur et non objet subissant. Si de telles initiatives sont souvent laborieuses à mettre en place, elles nous semblent néanmoins des alternatives intéressantes pour une partie des personnes qui se retrouvent à la rue.

4. Les maisons non agréées.

Nous avons compté 165 personnes qui étaient hébergées dans des maisons non reconnues ou non agréées. Le nombre réel est sans doute plus élevé mais difficile à établir étant donné l'absence d'un relevé de ces maisons. Un groupe non négligeable de personnes trouve donc refuge dans ces structures. Il s'agit de structures fort différentes entre elles. Certaines n'ont aucun agrément tandis que d'autres sont reconnues et agréées comme maisons de repos. Parfois sollicitées par certains acteurs du secteur de l'aide aux sans-abri, elles le sont encore plus par celui de la psychiatrie. Dans les faits, les personnes hébergées cumulent souvent les problématiques et ont du mal à trouver ou conserver une place ailleurs. Il nous semble donc opportun de réfléchir aux conditions qui permettraient à ces structures de trouver leur place, avec les garanties nécessaires quant à l'accueil des personnes. Dans ce cadre, le manque de places en maison de soins psychiatriques (MSP) en région bruxelloise doit également être abordé.

5. Evolution du public dans les maisons d'accueil reconnues.

Alors que le public sans-abri est traditionnellement plutôt associé à une image d'hommes isolés, nous constatons ici la présence de 178 enfants parmi les 839 personnes (=21%) qui ont passé la nuit en maison d'accueil. Le nombre de femmes est également élevé : elles représentent un tiers des adultes hébergés. La dimension familiale est donc devenue importante au sein des maisons d'accueil qui sont confrontées à de nouvelles réalités (par ex. cohabitation de grands adolescents et de jeunes mères) et doivent adapter en conséquence leur travail. Cette évolution reflète par ailleurs la vulnérabilité accrue des femmes dont on sait qu'elles connaissent un risque de pauvreté supérieur à celui des hommes, d'autant plus élevé qu'elles constituent un ménage monoparental.

6. L'habitat accompagné.

Lors du recensement, nous avons également tenté de relever le nombre de personnes hébergées dans des logements de transit ou de l'habitat accompagné. Nous avons compté 995 personnes dont à peu près un tiers d'enfants. Il s'agit souvent d'une solution durable pour des familles qui peuvent investir un logement et retrouver un rythme de vie. Autre avantage : certaines personnes vivant à la rue acceptent plus facilement d'être suivies dans un logement, qu'en hébergement d'urgence ou en maison d'accueil.

Les personnes qui bénéficient de cette forme d'aide, le font parfois durant de nombreuses années. A ce titre, elles ne sont d'ailleurs pas toujours considérées comme sans-abri par le grand public. Pourtant, de par leur vulnérabilité, elles entrent tout à fait dans la définition proposée par la Feantsa.

L'importante multiplication des places d'urgence ces dernières années à Bruxelles, n'a pas été accompagnée de l'augmentation systématique et significative de places en habitat accompagné. La création de places d'urgence a donc été privilégiée par rapport à celle du logement durable (accompagné ou non). Ceci va à l'encontre de ce que beaucoup de sans-abri, intervenants sociaux et experts préconisent et est de surcroît une solution beaucoup plus chère à terme. Ainsi, en Flandre p.e. certaines places d'hébergement ont même été fermées pour faire place à de l'habitat accompagné.

7. Les gares.

A l'analyse du nombre des personnes comptées en rue, il apparaît clairement que les gares sont des lieux

importants pour les habitants de la rue². Plus de la moitié des sans-abri (143 sur 262) comptés en rue ont été rencontrés au sein ou aux alentours immédiats des trois gares principales de Bruxelles. Ces chiffres doivent cependant être mis en lien avec l'heure à laquelle le dénombrement a eu lieu. En effet, si le dénombrement s'était déroulé entre 3 et 4 heures du matin par exemple, il est plus que vraisemblable que ce nombre aurait été quasi-nul. Entre 23 et 24 heures par contre, les gares deviennent un des rares refuges accessibles aux personnes sans abri.

Etant donnée la place que les gares peuvent prendre dans la vie de certains sans-abri, il semble opportun de réfléchir aux raisons pour lesquelles les personnes s'y abritent, aux limites de ces lieux ainsi qu'à des alternatives possibles.

8. Les personnes en situation de séjour précaire

La présence de personnes sans papiers et de demandeurs d'asile dans les rues de Bruxelles n'est en bout de compte que le reflet d'autres réalités - sociales, économiques et politiques - beaucoup plus vastes et complexes. Sur le terrain, la présence de la partie la plus vulnérable de ces groupes a, entre autres, profondément modifié le paysage du secteur de l'aide aux sans-abri. Ces 'nouvelles' catégories de personnes se retrouvent souvent dans des structures d'aide aux sans abri qui ne sont pas toujours équipées pour les aider. De par sa position de capitale et de par la présence d'instances fédérales sur son territoire, Bruxelles connaît une situation tout à fait différente de celles des Régions flamande et wallonne.

a) L'accueil déficient des demandeurs d'asile.

Depuis une dizaine d'années, le secteur de l'aide aux sans-abri bruxellois se voit régulièrement obligé d'improviser l'accueil de demandeurs d'asile que l'état fédéral ne parvient pas à assumer. Si une certaine amélioration a pu être constatée depuis la création de Fedasil, il n'en reste pas moins vrai qu'à certaines périodes, le dispatching ne parvient pas à orienter tous les 'primo-arrivants' vers des centres ou des initiatives pour demandeurs d'asile. A ces moments-là, des gens sont orientés, sans concertation préalable, vers des structures d'aide aux sans-abri, déjà saturées. Les effets néfastes de ces orientations 'sauvages' ont été dénoncés à de nombreuses reprises : incompréhension de la part des demandeurs d'asile qui ne perçoivent pas pourquoi ils sont orientés vers des centres qui n'ont pas toujours la capacité de les accueillir ; incompréhension aussi lorsqu'elles voient les structures et les personnes qui les fréquentent ; incompréhension du public sans-abri qui se sent exclu une fois de plus au profit de nouveaux venus ; sentiments de racisme que cela renforce et difficultés de gestion que cette tension génère au sein des structures d'aide aux sans-abri ; risques pour les demandeurs d'asile de « s'enliser » dans le monde de la rue.

Dans la période où a eu lieu le dénombrement, Fedasil reconnaissait un manque de places pour accueillir les primo-arrivants. Quelques jours plus tard, des places supplémentaires ont d'ailleurs été ouvertes par le Casu pour héberger des demandeurs d'asile, à la suite d'une collaboration entre Fedasil et les CPAS bruxellois.

b) L'absence de cadre pour les personnes sans papiers.

Si on peut déplorer un cadre déficient pour l'accueil des demandeurs d'asile, l'absence totale de cadre pour l'accueil des personnes sans papiers est d'autant plus criant.

Sans papiers et sans droits (mis à part l'aide médicale urgente), la partie la plus vulnérable de ces personnes fait souvent appel aux associations aidant à la survie par la mise à disposition de produits et services de première nécessité. Le secteur de l'aide aux sans-abri est donc particulièrement sollicité : hébergement, douches, soins infirmiers, colis alimentaires...

² Les raisons pour lesquelles des personnes sans abri sont présentes dans les gares sont fort bien résumées dans « *Les habitants de la rue et les gares* » de l'asbl *Diogenes*

Tout comme pour les demandeurs d'asile, l'arrivée de ce 'nouveau' public a généré beaucoup de tensions auprès du public et au sein des structures du secteur. Ainsi, la quasi-totalité des services ont dû se repositionner et faire des choix en matière de projet et de public cible. Certains ont choisi ou plus souvent ont été contraints de choisir pour des raisons de financement de se limiter au public sans-abri d'origine tandis que d'autres ont gardé comme prioritaire un projet non discriminant au niveau du public, ce qui a parfois pour effet un changement total du type de population accueillie.

L'interminable attente d'une circulaire reprenant des critères de régularisation clairs, combinée avec l'absence totale de perspectives d'avenir, mène de nombreuses personnes au désespoir. Celui-ci se traduit régulièrement par des tensions entre usagers ou avec le personnel des structures de première ligne.

C'est une hypocrisie intolérable que d'entretenir ces personnes dans un no-mans-land dont tout le monde connaît l'existence, qui fait e.a. des ravages en termes de santé, mais dont personne ne veut prendre la responsabilité.

9. Personnes à la rue.

262 personnes ont été comptées en rue (y compris dans les gares).

Il est essentiel de pouvoir proposer à ces personnes une alternative valable.

Certaines d'entre elles refusent les formes d'aide proposées, même quand elles sont gratuites et immédiates.

La capacité de convaincre les personnes qui sont à la rue d'accepter un hébergement est un travail de longue haleine qui se joue surtout en journée et passe par la construction de liens de confiance. Il faut assurer les relais avec les services sociaux des CPAS mais aussi avec les services sociaux généraux, et le cas échéant les services de santé. Les travailleurs de rue qui vont à la rencontre des habitants de la rue, les orientent et les accompagnent dans leurs démarches, ont à cet égard un rôle crucial, comme les services qui les accueillent en journée.

10. Le manque de logement à prix abordable.

Nombreux sont les rapports qui pointent le manque de logements à prix abordable en région bruxelloise. Force est de constater que, malgré le consensus qui existe à ce sujet, sur le terrain la situation ne s'améliore pas. Au contraire : de nombreuses personnes accueillies en maisons d'accueil ou en centre d'urgence aimeraient les quitter mais ne peuvent le faire avant d'avoir cherché pendant de longs mois un petit studio ou appartement à louer. Conséquence : les places occupées ne le sont pas forcément par les personnes qui en auraient le plus besoin. Aider les personnes sans-abri de manière structurelle au niveau de la Région, doit passer – ne fût-ce qu'en termes de prévention – par une augmentation sensible des logements à prix abordable.